

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 22 octobre 2015 à Vittel

L'an 2015, le 22 octobre à 17h45, les membres du comité syndical du PETROV, dûment convoqués par le Président du PETROV, Jean-Luc COUSOT, le 15 octobre 2015, se sont réunis en mairie de Vittel.

Présents : Messieurs ADAM Bernard, COUSOT Jean-Luc, DUBOIS Claude, EMERAUX Philippe, FAUVET Claude, GAULTIER Jean-Jacques, GERECKE Luc, LALLEMAND Michel, PREVOT Christian, SAUVAGE Guy, SEJOURNE Yves, THIRIAT Daniel

Absents excusés ayant donné pouvoir : THOUVENIN Christian

Absents excusés : LECLERC Simon, BRESSON Joël

Secrétaire de séance : SEJOURNE Yves

Nombre de Délégués en exercice : 15

Assistaient à la séance : SCHICKEL Mathieu et MALIK Paul

Le Président constate que le quorum est atteint : 12 présents - 1 pouvoir = 13 votants pour les points 1 et 2, pour les points suivants GAULTIER Jean-Jacques devant partir donne pouvoir à GERECKE Luc (11 présents et 2 pouvoirs = 13 votants), et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**

1. Présentation de la démarche Schéma de Cohérence Territoriale

Mademoiselle LALIGANT Laetitia du Carrefour des Pays Lorrains présente aux membres du comité syndical un exposé sur la démarche de SCoT.

Le Président rappelle qu'une des compétences principale du PETROV est l'élaboration d'un SCoT et qu'il a été créé en grande partie pour cela.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de proposer un périmètre de SCoT au cours de l'année 2016 ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires.

2. Carte intercommunale

Le Président présente aux membres du comité syndical le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui sera présenté le lendemain lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Un débat est engagé sur la situation et les perspectives d'évolution de la carte de l'intercommunalité sur l'ouest des Vosges.

M. SEJOURNE Yves fait état du courrier qu'il a envoyé aux Présidents des communauté de communes du PETROV proposant une fusion des 5 communautés de communes du PETROV et estime que le SDCI, si il est maintenu en l'état, pourrait contraindre la CC du Pays de Mirecourt a quitter le PETROV.

M. GAULTIER Jean-Jacques rappelle que le Préfet n'a jamais proposé cette hypothèse et qu'à titre personnel il n'est pas envisageable à l'heure actuelle de procéder à un tel "big bang" territorial.

Il rappelle les spécificités du territoire, à savoir une densité de population faible avec un nombre de commune

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

très important et des compétences très différentes entre les 5 CC. Il propose donc de consolider les structures avant de s'élargir.

M. SAUVAGE Guy pense que l'on perd du temps et de l'argent, que d'une manière ou d'une autre on ira vers de très grandes communautés à l'avenir.

M. SEJOURNE Yves va dans le même sens, il estime que le train va passer et fait état des fusions à l'est du Département, où se forment des communautés de taille très importante.

M. PREVOT Christian estime que le Préfet ne respecte pas la loi NOTRe en voulant fusionner les CC de la sorte. Il précise qu'avant de parler de périmètre il faudrait définir le projet, ce que nous allons faire ensemble.

M. FAUVET Claude explique que la CC du Bassin de Neufchâteau n'est pas encore prête à accueillir la CC du Pays de Mirecourt dans l'immédiat, mais précise que la porte n'est pas fermée. Il estime que si la CC du Pays de Mirecourt se tourne vers l'est et quitte le PETRoV, l'ouest est fragilisé.

M. GAULTIER Jean-Jacques propose de lancer un périmètre de SCoT rapidement et indique que si la CC du Pays de Mirecourt quitte le PETRoV, le périmètre de SCoT n'est plus cohérent.

M. COUSOT Jean-Luc rappelle la spécificité du PETRoV qui est articulé autour de 3 pôles : Mirecourt, Neufchâteau et Vittel-Contrexéville.

Il ajoute que l'on ne validera pas ce soir le principe d'une fusion des 5 CC du PETRoV et propose de fixer cet objectif pour l'avenir, tendre vers ce projet commun, mais en se donnant un peu plus de temps.

Il ajoute que si la CC du Pays de Mirecourt se tourne vers l'est et quitte le PETRoV, le PETRoV n'aura plus de sens.

3. Administration générale

3.1. Règlement intérieur

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du projet de règlement intérieur du PETRoV. Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le règlement intérieur.

3.2. Tableau des effectifs

Le président explique que la candidature LEADER étant retenue, il convient à présent de se donner les moyens humains de l'animation et de la gestion financière du programme LEADER.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe (accroissement temporaire d'activité - article 3 alinéa I de la loi n°2012-347 du 12/03/2012) pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 inclus, à temps partiel (80 %), pour assurer des missions de gestion financière du programme LEADER et de secrétariat ;
- de créer un emploi d'attaché pour une durée indéterminée (article L. 1224-3 du code du travail : transfert de l'entité économique chargée du programme LEADER vers le PETRoV) à compter du 1er janvier 2016, à temps complet, pour assurer des missions d'animation du programme LEADER, du conseil de développement du PETRoV et du projet de territoire ;

3.3. Tableau des régimes indemnitaires

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adopter le tableau des régimes indemnitaires.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

3.4. Adhésion au centre de gestion des Vosges

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter l'adhésion du PETRoV au centre de gestion des Vosges.

3.5. Participation santé

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 3 voix contre et 10 voix pour, décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

3.6. Autorisation d'utilisations des véhicules personnels

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser les agents du PETRoV, ainsi que les agents mis à disposition du PETRoV, à utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service après établissement d'un ordre de mission et de rembourser les frais de déplacement sur la base de la réglementation en vigueur.

4. Projet de territoire

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que conformément à l'article L.5741-2 du CGCT le PETRoV élabore dans les douze mois suivant sa mise en place, un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Le Président précise que le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'adopter le projet de territoire ;
- de créer 4 groupes de travail visant à rendre le projet de territoire opérationnel et correspondants aux 4 orientations sur lequel le PETR souhaite concentrer son action dans un premier temps, à savoir :
 - Développement de l'entrepreneuriat ;
 - Développement d'une destination touristique « Ouest des Vosges » ;
 - Développer un pôle agricole sur l'Ouest des Vosges associant compétitivité et préservation des milieux naturels, et basé sur la vente en local ou en export de produits de qualité ;
 - Stratégie collective de développement de la filière bois-ameublement.

5. Questions et informations diverses

5.1. Candidature LEADER

Le PETR de l'Ouest des Vosges a candidaté le 12 juin 2015 auprès du Conseil Régional de Lorraine pour la mise en œuvre du programme LEADER sur la période 2014-2020.

Rappel de l'Appel à projet LEADER lancé par le Conseil Régional

Enveloppe LEADER régionale : 17 760 300 € soit 5,3% du FEADER en Lorraine.

Date limite pour les territoires pour candidater : 12 juin 2015

La candidature des territoires devait comporter 4 chapitres :

- Le territoire et sa stratégie
- Processus d'implication des acteurs

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

- Plan de développement et maquette financière envisagée
- Pilotage du projet

Rappel du plan de développement proposé dans la candidature du PETR Ouest des Vosges :

La priorité ciblée de la stratégie de développement : « *Les ressources spécifiques du territoire : un levier de développement économique dans un monde globalisé* »

Plan de développement divisé en 8 fiches :

1. Favoriser le développement de la filière ameublement (montant proposé : 60 000€)
2. Favoriser le développement de produits spécifiques au territoire insérés dans les filières longues et courtes de l'Ouest des Vosges (montant proposé : 100 000 €)
3. Favoriser l'entreprenariat sur l'Ouest des Vosges
 - a. Assurer le développement des entreprises rurales et favoriser la transmission des entreprises dans les secteurs spécifiques au territoire (montant proposé : 150 000 €)
 - b. Accompagner les repreneurs dans les secteurs spécifiques au territoire (montant proposé : 250 000€)
 - c. Développer une stratégie collective d'accueil des entreprises (montant proposé : 100 000 €)
4. Revitaliser les centres de vie économique et sociale du territoire, tout en préservant ses espaces agricoles et naturels (montant proposé : 100 000 €)
5. Le développement touristique d'une destination « Ouest des Vosges » (montant proposé : 400 000 €)
6. Favoriser l'inclusion sociale et l'attractivité du territoire par la mise en valeur du patrimoine local naturel et culturel
 - a. Valorisation du patrimoine culturel (montant proposé : 200 000 €)
 - b. Sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques visant à préserver les espaces naturels du territoire (montant proposé : 100 000 €)
7. Coopération interterritoriale et transnationale (montant proposé : 70 000 €)
8. Animation, gestion et de fonctionnement du GAL (montant proposé : 400 000 €)

Enveloppe sollicitée totale : 2 000 000 €

Réponse du Conseil Régional de Lorraine

Le PETR de l'Ouest des Vosges a été informé le 20 octobre 2015 que son projet de stratégie de développement LEADER a été sélectionné, comme l'ensemble des autres candidatures des territoires lorrains (au total, 12 ont candidatés et 12 ont été sélectionnés).

La dotation LEADER pour l'Ouest des Vosges s'élève à 1 307 000 €.

Selon un premier retour des autres territoires en Lorraine, les enveloppes attribuées varient entre 1 210 000€ et 1 360 000 €.

Il s'agit d'une enveloppe globale sur laquelle seront financées les parts européennes :

- Des actions déclinant le plan de développement de la stratégie LEADER ;
- Des projets de coopérations ;
- Des dépenses en animation, gestion et fonctionnement assumées par le PETR de l'Ouest des Vosges.

De plus, le Conseil Régional a décidé de réserver une enveloppe complémentaire LEADER de 2 000 000 € disponible pour l'ensemble des territoires sélectionnés sur la période de programmation, en fonction des performances de programmation des GAL.

Les préconisations du Conseil Régional relatives au plan de développement présenté dans la candidature sont notamment :

- Redimensionner l'enveloppe prévisionnelle compte tenu du montant total sollicité élevé,
- Un champ d'actions envisagés jugé trop large, en particulier pour les fiches 3.2, 5, 6 et 7,
- Une plus-value LEADER à préciser, en particulier en matière d'innovation.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'OUEST DES VOSGES

Prochaines étapes

- 1) Conventionnement avec le Conseil Régional, l'ASP et le PETR afin d'aboutir, sur la base des préconisations formulées, au plan de développement définitif pour le territoire. Cette phase se conclura par la signature d'une convention tripartite, qui autorisera le PETR de l'Ouest des Vosges à démarrer la programmation. A cet effet, une réunion le 3 novembre est prévue : le Conseil Régional présentera et précisera la méthode de travail de la phase de conventionnement aux nouveaux GAL lorrains.
- 2) Début de la programmation envisagé : Mars 2016

5.2. Projet de site multi-activités à Vaudoncourt

Le comité syndical valide l'organisation par le PETRoV d'une réunion commune des Vice-présidents et des responsables de service chargés des ordures ménagères des 5 CC membres du PETRoV pour évoquer le projet de site multi-activités à Vaudoncourt présenté par le Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges (Smd).

5.3. Prévisionnel 2016

Le Président précise qu'il sera impératif de réunir le comité syndical du PETRoV avant la fin de l'année 2015 pour délibérer sur le budget primitif 2016, ceci afin de pouvoir notamment payer le personnel à compter du mois de janvier 2016.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00